

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

=====  
Arrondissement de Lens  
=====

=====  
Canton de Wingles  
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du mercredi 8 octobre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation à la réunion : jeudi 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Monsieur Gaston CHOQUENET), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Nathalie LEROY est élue secrétaire de séance.

2025-80 : Participation à la formation BAFA – BAFD

Vu la délibération du 22 janvier 2025 concernant la tarification à la formation BAFA -BAFD

Madame la Maire décide, de prendre en charge pour les jeunes de 16 ans révolus :

-50 % des frais de formation BAFA/BAFD (base ou perfectionnement) avec un maximum pouvant atteindre 270 euros

-100% des frais de formation pour un BAFA/BAFD, pour le personnel de la commune.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15.10.2025

ID : 062-216203869-20251009-2025\_80-DE

SLO

Dans la limite du budget prévisionnel de 10 000 euros et selon les besoins de la ville.

En cas de non-respect des délais de cursus de formation BAFA (30 mois) ou BAFD (48 mois), la part communale devra être remboursée par le stagiaire (sauf cas de force majeure dûment constaté).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

  
Christelle BUISSETTE  
Maire de GRENAY  
14 oct. 2025

Nathalie LEROY

